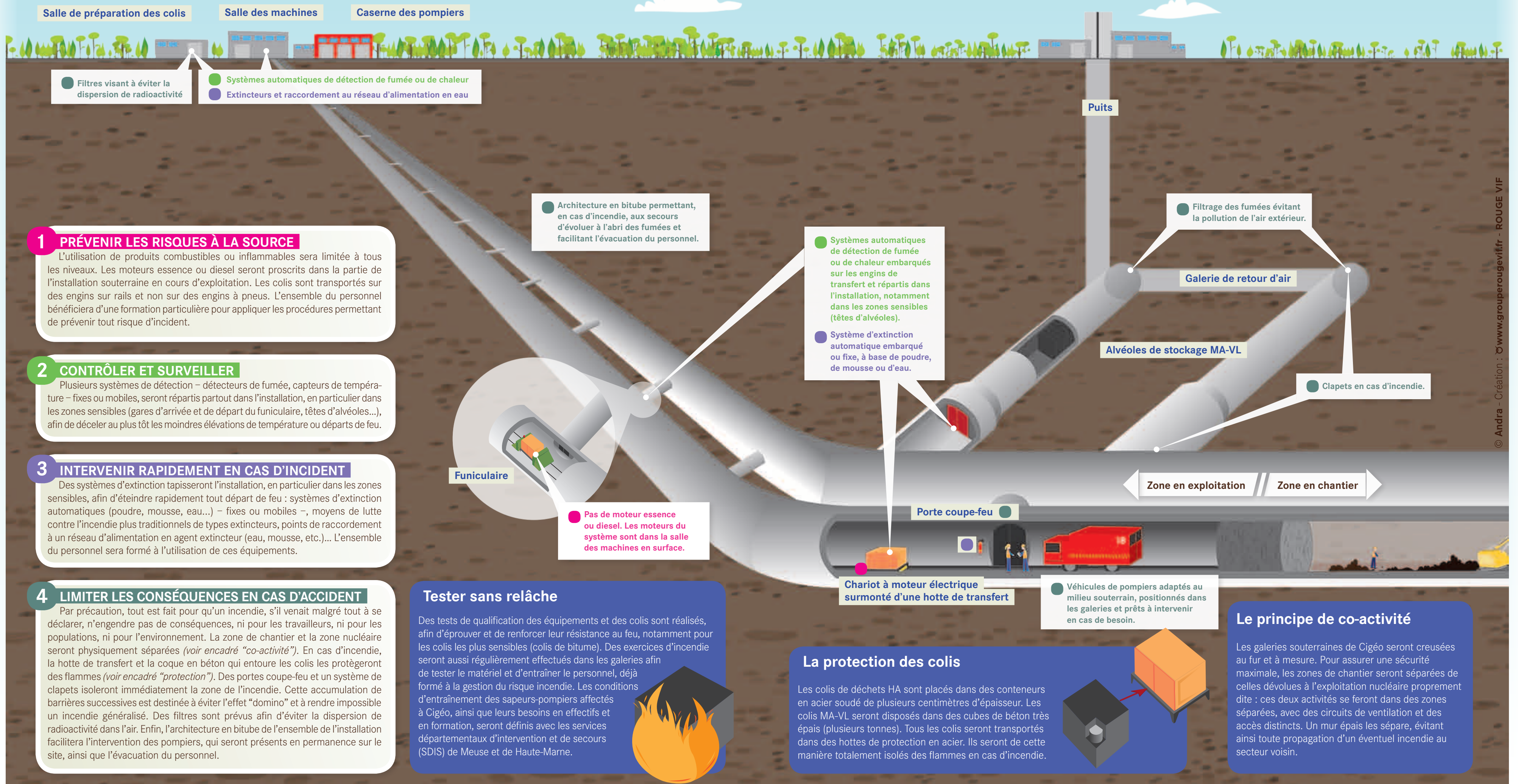


Le risque incendie : garantir la sécurité des personnes et la sûreté des installations

La conception du futur Centre industriel de stockage géologique (Cigéo) vise à écarter tout risque susceptible de remettre en cause la sûreté du stockage profond. L'incendie est l'un des risques identifiés. Des dispositions sont donc prises pour éviter tout départ de feu dans chacune des parties de l'installation et maîtriser un éventuel incendie. Ces dispositions s'appuient sur le retour d'expérience des installations existantes, du Laboratoire souterrain ou encore des tunnels et des mines, et sont discutées avec les services des pompiers.



1 PRÉVENIR LES RISQUES À LA SOURCE

L'utilisation de produits combustibles ou inflammables sera limitée à tous les niveaux. Les moteurs essence ou diesel seront proscrits dans la partie de l'installation souterraine en cours d'exploitation. Les colis sont transportés sur des engins sur rails et non sur des engins à pneus. L'ensemble du personnel bénéficiera d'une formation particulière pour appliquer les procédures permettant de prévenir tout risque d'incident.

2 CONTRÔLER ET SURVEILLER

Plusieurs systèmes de détection – détecteurs de fumée, capteurs de température – fixes ou mobiles, seront répartis partout dans l'installation, en particulier dans les zones sensibles (gares d'arrivée et de départ du funiculaire, têtes d'alvéoles...), afin de déceler au plus tôt les moindres élévations de température ou départs de feu.

3 INTERVENIR RAPIDEMENT EN CAS D'INCIDENT

Des systèmes d'extinction tapisseront l'installation, en particulier dans les zones sensibles, afin d'éteindre rapidement tout départ de feu : systèmes d'extinction automatiques (poudre, mousse, eau...) – fixes ou mobiles –, moyens de lutte contre l'incendie plus traditionnels de types extincteurs, points de raccordement à un réseau d'alimentation en agent extincteur (eau, mousse, etc.)... L'ensemble du personnel sera formé à l'utilisation de ces équipements.

4 LIMITER LES CONSÉQUENCES EN CAS D'ACCIDENT

Par précaution, tout est fait pour qu'un incendie, s'il venait malgré tout à se déclarer, n'engendre pas de conséquences, ni pour les travailleurs, ni pour les populations, ni pour l'environnement. La zone de chantier et la zone nucléaire seront physiquement séparées (*voir encadré "co-activité"*). En cas d'incendie, la hotte de transfert et la coque en béton qui entoure les colis les protégeront des flammes (*voir encadré "protection"*). Des portes coupe-feu et un système de clapets isoleront immédiatement la zone de l'incendie. Cette accumulation de barrières successives est destinée à éviter l'effet "domino" et à rendre impossible un incendie généralisé. Des filtres sont prévus afin d'éviter la dispersion de radioactivité dans l'air. Enfin, l'architecture en bitube de l'ensemble de l'installation facilitera l'intervention des pompiers, qui seront présents en permanence sur le site, ainsi que l'évacuation du personnel.

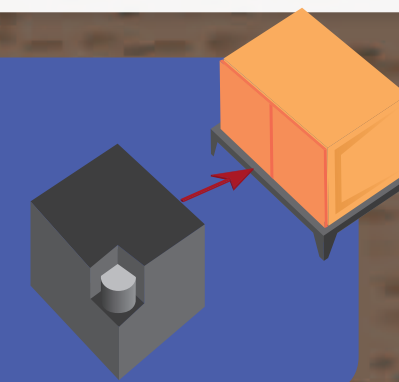
Tester sans relâche

Des tests de qualification des équipements et des colis sont réalisés, afin d'éprouver et de renforcer leur résistance au feu, notamment pour les colis les plus sensibles (colis de bitume). Des exercices d'incendie seront aussi régulièrement effectués dans les galeries afin de tester le matériel et d'entraîner le personnel, déjà formé à la gestion du risque incendie. Les conditions d'entraînement des sapeurs-pompiers affectés à Cigéo, ainsi que leurs besoins en effectifs et en formation, seront définis avec les services départementaux d'intervention et de secours (SDIS) de Meuse et de Haute-Marne.



La protection des colis

Les colis de déchets HA sont placés dans des conteneurs en acier soudé de plusieurs centimètres d'épaisseur. Les colis MA-VL seront disposés dans des cubes de béton très épais (plusieurs tonnes). Tous les colis seront transportés dans des hottes de protection en acier. Ils seront de cette manière totalement isolés des flammes en cas d'incendie.



Le principe de co-activité

Les galeries souterraines de Cigéo seront creusées au fur et à mesure. Pour assurer une sécurité maximale, les zones de chantier seront séparées de celles dévolues à l'exploitation nucléaire proprement dite : ces deux activités se feront dans des zones séparées, avec des circuits de ventilation et des accès distincts. Un mur épais les sépare, évitant ainsi toute propagation d'un éventuel incendie au secteur voisin.